



Commission des Délégués

Réunion du 14/03/2023

Animateur : M. R. MATILI

Présent(e)s : M. C. BAULAY / J. SUZAN.

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

DOSSIER N° 20

Lecture des rapports des délégués.

La commission transmet le dossier du match n° 24597599 du 12/03/2023 en Seniors D3 à la commission Seniors.

La commission transmet le dossier du match n° 24644106 du 11/03/2023 en U14 D3 à la CDA.



JOURNEE DU 15 AU 19 MARS 2023

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
18/03/2023	FUTSAL	SENIORS	24608581	NEUILLY FC 92/ 3	GENNEVILLIERS SOCCER	2 CLUBS
18/03/2023	FUTSAL	SENIORS	24608583	ISSY LES MX FC 2	SEVRES FUTSAL	2 CLUBS
19/03/2023	SENIORS	COUPE	25765613	CHEMINOTS OUEST 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
19/03/2023	ANCIENS	COUPE	25765542	ISSY LES MX FC 11	MALAKOFF USM 11	2 CLUBS
19/03/2023	ANCIENS	COUPE	25765540	CLICHY S/SEINE US 11	CHEMINOTS OUEST 11	2 CLUBS
19/03/2023	U16	COUPE	25765838	VILLENEUVE LA GAREN 1	MALAKOFF USM 1	2 CLUBS
18/03/2023	U18	COUPE	25765669	SEVRES FC 1	ST CLOUD FC 1	2 CLUBS
19/03/2023	U 18	COUPE	25765665	GARENNE COLOMBE AF2	MONTROUGE FC 2	2 CLUBS
19/03/2023	U 18	COUPE	25765666	MEUDON AS 3	RUEIL MALMAISON FC 1	2 CLUBS
19/03/2023	SENIORS	D4	24613484	LES PETITS PAINS 1	VILLE D'AVRAY US 2	2 CLUBS
19/03/2023	U16	COUPE	25765833	BOULOGNE BIL AC 4	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
18/03/2023	U14	COUPE	25765879	PUTEAUX CSM 1	SEVRES FC 11	2 CLUBS
18/03/2023	U14	COUPE	25765875	MONTROUGE FC 3	ASNIERES FC 1	2 CLUBS
18/03/2023	SENIORS FEM	D1	24602760	GPSO 92 ISSY 3	RACING CFF 1	2 CLUBS
19/03/2023	U18	D2	24600916	GENNEVILLIERS CSM 2	COURBEVOIE SPORTS 2	2 CLUBS